



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2025
Liste des décisions et des délibérations**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit avril à 20H30,
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN – Mme Chantal ROTA -
M. Bruno GEORGES - Mme Chantal CHARRONDIERE - - Mme Michelle MAITRE -
M. Frédéric SAYROUX - M. GACON Romain - M. Julien ROLLET -
Mme Marie-Laure HERCÉ - Mme Amélie SYBELIN - Mme Angélique PAPON -
Mme Julie LAFFONT-DUPUY

Excusé : Cyril GROULARD donne procuration à Bruno GEORGES

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Angélique PAPON

Le procès-verbal du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

✓ **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une déclaration d'intention d'aliéner sans exercice du droit de préemption de la Commune est renoncée :

- N°04/2025, réceptionnée le 26.03.2025, parcelle AB404 – 19 rue Théophile Thévenet, surface 718 m² au prix de 150 060.00€.

DECISIONS

✓ Pour financer les investissements prévus pour les travaux d'aménagement de la Route de Vivans, il est prévu de recourir à l'emprunt, il est convenu de demander à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat. La proposition de prêt retenue est la suivante (Décision 04/2025):

- Prêt à moyen terme de 320.000,00 €, d'une durée de 20 ans, - au taux fixe de 3.75%, avec échéances trimestrielles des amortissements constants de 4 000.00€,
- Déblocage des fonds en totalité ou par tranche au plus tard le 24.05.2025,
- Le point de départ en amortissement étant le 25.05.2025, la date de la première échéance pour le remboursement de l'emprunt est le 25.08.2025,
- Frais de dossier à hauteur de 320.00€, soit 0.10% du montant du financement.

✓ Le projet de l'Aménagement de la Route de Vivans est estimé à 539 425.15€ HT (dépenses intégralement prises en compte travaux avec intégration des avenants, honoraires maître d'œuvre sauf la participation SIEL réseaux). La Commune de La Pacaudière sollicite la DETR 2025 auprès de l'Etat, à hauteur de 20%, soit 107 885.00€ (Décision 05/2025).

REGLEMENT MISE A DISPOSITION DE TUYAUX AVEC LA COMMUNE DE VIVANS

Délibération n°2025/27

Approuvé à l'unanimité

AVENANT N°1 MARCHES DE TRAVAUX LOTS 01 et 02 / AMENAGEMENT SECURISEE DE LA ROUTE DE VIVANS ET DECISION MODIFICATIVE 01/2025

Délibérations n°2025/28 à 30 inclus

Approuvé à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

TARIFS VISITES DE GROUPES PETIT LOUVRE – SAISON 2025

Délibération n°2025/31

Approuvé à l'unanimité

REVISION TARIF MINI-GOLF – SAISON 2025

Délibération n°2025/32

Approuvé à l'unanimité

RENOUVELLEMENT CONVENTION SIEL (SAGE)

Délibération n°2025/33

Approuvé à l'unanimité

RENOUVELLEMENT CONVENTION SERVICE COMMUN POUR LES FORMATIONS DES AGENTS EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE

Délibération n°2025/34

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION LOCATION INFRASTRUCTURES/VIDEOPROTECTION

Délibération n°2025/35

Approuvé à l'unanimité

AVIS SUR LE DOCUMENT-CADRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Délibération n°2025/36

Approuvé à l'unanimité

PROPOSITION DE CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILE

Délibération n°2025/37

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance à 22H00.

Le Maire,
Jacques TRONCY



La secrétaire de séance,
Angélique PAPON

